



Votez

DIMANCHE 14 AVRIL 2024

Toutes les informations sur
www.chateau-thierry.fr



CONTRE

Le port d'armes à feu par les policiers municipaux de Château-Thierry

- 1 Le port d'une arme létale ne règle pas les problèmes de sécurité :** l'insécurité ne se résout pas uniquement par le port de l'arme car, dans la grande majorité des cas (incivilités, contraventions, délits...), les armes à feu sont inutiles.
- 2 La police municipale n'a pas vocation à se substituer à la police nationale :** la police municipale n'a pas pour mission d'exercer le maintien de l'ordre, ni de lutter contre la grande délinquance. C'est une police de proximité qui a pour but de maintenir le bon ordre et la tranquillité publique sans se substituer à la police nationale qui est armée.
- 3 Cela représente un coût financier pour la Ville :** frais d'acquisition, sécurisation des lieux de stockage, entretien des armes, formation et entraînements au maniement des armes à feu constituent des coûts significatifs pour la Ville.
- 4 Des risques existent sur un usage inapproprié :** la formation, les autorisations et les entraînements ne sauraient éliminer tout risque de dérapage lié au maniement d'une arme à feu.
- 5 La multiplication des armes est un danger :** les sociétés où les armes à feu circulent plus librement sont souvent moins sécurisées, leur multiplication entraînant une escalade à l'armement. Des alternatives peuvent exister tels que les pistolets à impulsion électrique (tasers).